

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler le parcage sur la route du Vin à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux d'entretien. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Route du Vin (Parking Ecluse)**
Début : **Vendredi, 3 septembre 2021 à 07h00**
Fin : **Lundi, 6 septembre 2021 à 16h00**
Motif : Travaux d'entretien
Règlement : GRE-240-2021

Grevenmacher, le 27 août 2021

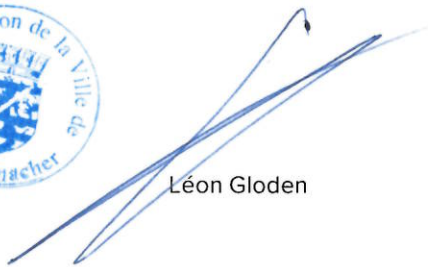
La secrétaire communale ff,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carole Clemens



Le bourgmestre



Léon Gloden